

Développement du corridor de la rivière Péribonka

ETUDE D'OPPORTUNITÉ

DOSNIER 990625

MARS 2000



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. ANALYSE DU MILIEU	2
1.1 SITUATION GÉNÉRALE DE LA ZONE ÉTUDIÉE	2
1.1.1 <i>Un affluent du lac Saint-Jean à vocation industrielle</i>	2
1.1.2 <i>Un secteur où l'intensité d'utilisation est réduite en fonction des contraintes du milieu</i>	4
1.1.3 <i>La trame touristique</i>	4
1.1.4 <i>Une frontière entre trois Municipalités régionales de Comté (M.R.C.)</i>	5
1.1.5 <i>Des droits fonciers divers</i>	5
1.2 CARACTÉRISATION DU MILIEU	6
1.2.1 <i>Une image homogène</i>	6
1.2.2 <i>Territoire municipalisé</i>	6
1.2.3 <i>Arrière-pays forestier</i>	9
1.2.4 <i>Questions de droit</i>	13
2. L'ARMATURE TOURISTIQUE DU SECTEUR NORD ET SA POSITION RÉGIONALE	16
2.1 SITUATION GÉNÉRALE	16
2.2 LA RIVIÈRE PÉRIBONKA	17
3. ANALYSE DU PLAN DE L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIÈRE PÉRIBONKA ET DE SA PÉRIPHÉRIE	18
3.1 DOCUMENTS CONSIDÉRÉS	18
3.2 ÉVALUATION GÉNÉRALE	19
3.2.1 <i>Dispersion des actions</i>	19
3.2.2 <i>Navigation</i>	20
3.2.3 <i>Hébergement et accueil</i>	21
3.2.4 <i>Activités hivernales</i>	22
3.2.5 <i>Interventions réglementaires</i>	22

3.2.6	<i>Des thématiques particulières</i>	23
3.2.7	<i>Salles d'exposition</i>	24
3.2.8	<i>Des portions de territoire ignorées</i>	24
3.2.9	<i>Signalisation touristique</i>	24
3.3	ÉLÉMENTS DE GESTION ÉNONCÉS AU PLAN	25
3.3.1	<i>Le rôle des municipalités</i>	25
3.3.2	<i>Des rôles à potentiel conflictuel</i>	25
3.3.3	<i>Objectifs de rentabilisation et de création d'emplois</i>	27
3.4	OPPORTUNITÉ DU DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ	27
3.4.1	<i>Mise en valeur du territoire municipalisé</i>	28
3.4.2	<i>Mise en valeur de l'arrière-pays forestier</i>	28
3.4.3	<i>Structure de gestion</i>	29

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1</i>	<i>Situation régionale</i>	3
<i>Figure 2</i>	<i>Analyse du milieu</i>	7
<i>Figure 3</i>	<i>Analyse du milieu - arrière-pays forestier</i>	10
<i>Figure 4</i>	<i>Tenure</i>	14

ANNEXE

1. *Plan de développement récréotouristique de la zone périphérique du parc de la Pointe-Taillon - Organisation du développement*

INTRODUCTION

L'interruption du flottage du bois sur la rivière Péribonka et l'important effort de dépollution de la rivière ont constitué une occasion de revoir la vocation d'un grand affluent du lac Saint-Jean, désormais accessible à des activités récréatives.

Ainsi, dans son projet de schéma d'aménagement révisé, la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est fait valoir des orientations claires en ce sens, alors que le territoire concerné constitue depuis longtemps un espace récréatif pour la M.R.C. de Maria-Chapdelaine, compte tenu de l'accessibilité routière privilégiée au corridor de la rivière sur son territoire, même si ce sont davantage les secteurs limitrophes de la route qui sont visés. Par ailleurs, un organisme du milieu, l'Association de développement touristique de la rivière Péribonka et de sa périphérie a proposé, en décembre 1998, un plan de développement d'une station touristique visant notamment à mettre en valeur le couloir de la rivière Péribonka sur plus de 125 kilomètres.

La présente étude a pour objet d'analyser l'opportunité de la mise en valeur à des fins récréatives et touristique du couloir de la rivière Péribonka, en tenant compte des propositions du plan de développement de l'Association de développement touristique de la rivière Péribonka et de sa périphérie, tant au plan de la structure des aménagements que de la structure de gestion proposée.

Une évaluation du milieu, reposant sur les ressources documentaires connues, de même qu'une visite de terrain et un examen de la question des droits fonciers et hydrauliques appuient l'analyse. En plus d'une évaluation du plan formulé par l'Association, la présente étude vise à statuer sur une mise en valeur du corridor riverain et de sa périphérie, en établissant les conditions afférentes.

Cette étude fait état de la caractérisation du milieu au soutien de l'étude, analyse la portée du plan de développement de l'Association susmentionnée et fait le point sur son opportunité.

1. ANALYSE DU MILIEU

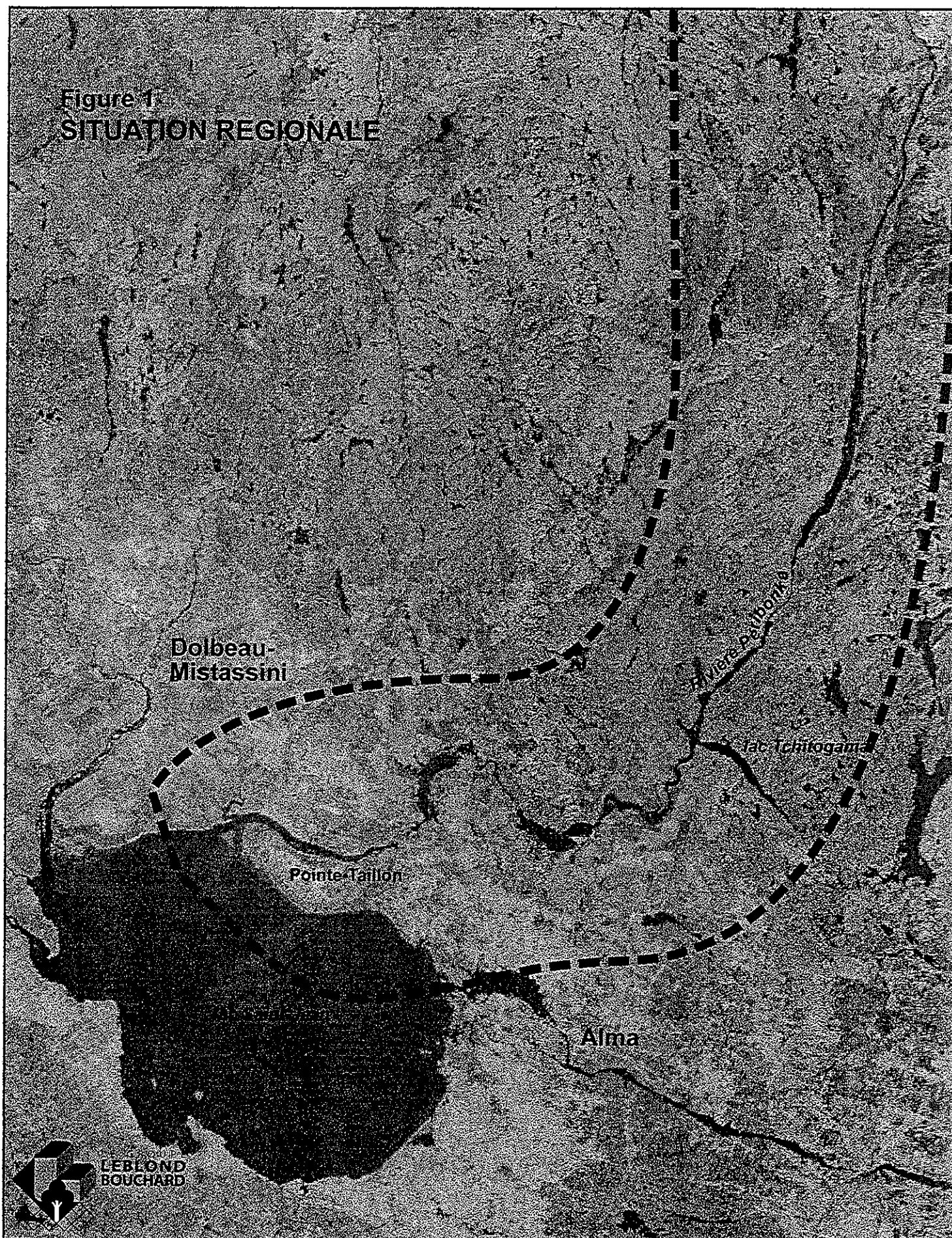
1.1 SITUATION GÉNÉRALE DE LA ZONE ÉTUDIÉE

1.1.1 Un affluent du lac Saint-Jean à vocation industrielle

La rivière Péribonka constitue le principal affluent du lac Saint-Jean au nord de son bassin-versant (figure 1). Il s'agit du seul affluent du lac Saint-Jean ayant fait l'objet de la mise en place d'ouvrage hydroélectrique, soit les barrages et centrales de Chute-à-la-Savane, de Chute-du-Diable et de Chute-des-Passes. En ce qui a trait à l'utilisation du cours d'eau pour la production d'énergie, la société Hydro-Québec projette, en outre, de détourner une partie des eaux de son bassin (rivière Manouane) vers la rivière Portneuf. Une étude d'impact sur l'environnement est en cours. On ne peut donc pour l'heure statuer quant aux effets de ce projet sur une mise en valeur récréative.

En plus de son utilisation à des fins de production d'énergie, la rivière a longtemps été utilisée pour le flottage du bois par la société Abitibi-Consolidated. Ce n'est que récemment que ce type d'utilisation de ses eaux a été interrompu. Le territoire qu'elle baigne offre donc manifestement une vocation dédiée à l'industrie forestière. Incidemment, de grands axes de communication, la route des Passes Dangereuses, en rive ouest, et la nouvelle route longeant la rivière en rive est sur le territoire de l'Ascension, ont été mis en place pour donner accès aux ressources forestières. Ces mêmes voies permettent ainsi d'accéder aux autres ressources du milieu, notamment pour la pratique des activités de chasse, pêche et villégiature.

Figure 1
SITUATION REGIONALE



1.1.2 Un secteur où l'intensité d'utilisation est réduite en fonction des contraintes du milieu

Au regard de la géographie, dans sa partie aval, la rivière s'inscrit dans le secteur nord du lac Saint-Jean où l'exploitation des ressources naturelles prennent le pas sur une mise en valeur plus urbaine. Les activités agricoles et forestières dominent ici. Par ailleurs, le milieu est soumis à d'importantes contraintes au niveau de l'exploitation du sol reliées à ces grandes tourbières réticulées de type nordiques qui sont ici à la limite sud de leur extension.

Cette partie de la région est aussi le domaine des bleuetières qui y sont largement concentrées. Cette partie de la cuvette du lac Saint-Jean n'est ponctuée, entre les agglomérations de Dolbeau-Mistassini et d'Alma, que de plusieurs agglomérations réduites en population, de sorte que la trame urbanisée y est nettement moins affirmée qu'ailleurs autour du lac.

1.1.3 La trame touristique

L'intensité de la mise en valeur se reflète aussi sur la trame touristique. C'est relativement récemment que le secteur nord a été doté d'un équipement touristique de premier plan avec le parc de la Pointe-Taillon, un joyau du patrimoine naturel en région. Cet équipement a contribué au développement ou favorisé un certain nombre d'autres équipements touristiques dans sa périphérie, dont la station touristique de Sainte-Monique et l'Île-du-Repos, pour amorcer l'édification d'un réseau touristique, dorénavant renforcé par la présence de la véloroute des bleuets.

Les municipalités limitrophes que sont celles de Péribonka et Saint-Augustin à l'intérieur de la M.R.C. Maria-Chapdelaine et celles de St-Ludger-de-Milot, Ste-Monique, St-Henri-de-Taillon, l'Ascension, Delisle, Lamarche et Labrecque dans la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est sont susceptibles davantage de profiter d'une mise en valeur plus affirmée de ce corridor et de bénéficier des emplois dérivés, certes l'un des moteurs d'un renforcement du développement touristique.

L'opportunité d'un développement récréotouristique du corridor de la rivière Péribonka et de sa périphérie doit être vu sous le prisme de la problématique qui anime tout le secteur nord du lac Saint-Jean, où la canalisation de la clientèle touristique depuis l'ouest du lac Saint-Jean s'avère difficile. La fréquentation des Grand-Jardins de Normandin constitue incidemment un bon exemple des difficultés éprouvées par le circuit nord du lac Saint-Jean. Les conditions d'un renforcement de ce circuit sont donc intimement liées au contexte de la mise en valeur envisagée ici.

1.1.4 Une frontière entre trois Municipalités régionales de Comté (M.R.C.)

Les M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est, Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay constituent des gestionnaires du territoire dans la mesure où la rivière forme, en tout ou en partie leur frontière et où ils assument la gestion des territoires publics au plan des affectations de l'espace.

1.1.5 Des droits fonciers divers

Les questions de droit influencent significativement une éventuelle mise en valeur, qu'il s'agisse des droits fonciers, des droits de baignage ou autres droits hydrauliques ou des droits de coupe qui s'exercent sur le territoire. L'industrie forestière, la présence de barrages et les terres publiques intramunicipales impliquent des états de droits parfois contraignants, parfois facilitants, qu'il importe de considérer.

1.2 CARACTÉRISATION DU MILIEU

1.2.1 Une image homogène

La description du milieu repose sur une image captée par le satellite Landsat, le 6 septembre 1996. L'utilisation d'un tel médium présente l'avantage d'une vision harmonisée du territoire, et d'une lecture de l'état du milieu et de son utilisation, ce qui serait autrement difficile, compte tenu de la cartographie disponible. Une telle image permet aussi une lecture directe du paysage régional que bien des inventaires ne permettraient pas.

Cette image offre une limite de résolution de 30 mètres (les points de captage du satellite ou pixels ayant 30 mètres de côté), faisant en sorte que certaines composantes, dont le bâti et les voies de communication n'offrent pas une grande précision, une contrainte largement compensée par le fait que l'utilisation du sol et les réseaux d'infrastructures visibles sont à jour à la date de captation de l'image. Il importe de mentionner que l'image utilisée ne couvre pas l'extrémité nord de la zone d'étude qui s'étend jusqu'au Rapide-des-Chenilles. Selon le besoin, l'illustration en sera faite par une cartographie conventionnelle.

Compte tenu de l'étendue du territoire couvert, la cartographie s'exprime en deux feuillets, l'un couvrant la partie municipalisée au sud, l'autre le vaste territoire forestier de l'arrière-pays jusqu'à la rivière Manouane.

1.2.2 Territoire municipalisé

Dans la partie sud du territoire, on peut procéder aisément à une lecture des grands traits du milieu naturel et de l'utilisation de l'espace. On peut y constater les grands éléments structurants et principalement (figure 2):

- L'importance du territoire agricole qui forme une bande relativement continue du nord-ouest au sud-est avec un étranglement au niveau du village de Saint-Monique;
- De grands espaces humides formés d'importantes tourbières réticulées, un symbole de la nordicité, ici à la limite sud de leur extension. On notera que l'impression visuelle qu'on peut avoir de l'espace et qui est reflétée ici s'avère tout à fait différente au sol, où ces espaces plats n'offrent pas une grande valeur au plan récréatif;
- La présence de nombreuses bleuetières qui se distinguent du parcellaire agricole, principalement par la forme;
- La végétation forestière concentrée au nord et à l'est du territoire étudié pour y occuper les sols les moins propices aux activités humaines (roc ou moraine dominants) et découpant le parcellaire agricole, ailleurs pour coloniser les zones de contraintes que sont les affleurements, les milieux humides et les ravins;
- En marge du lac Saint-Jean et de la Pointe-Racine, le peuplement de Pin gris observé offre une valeur de témoignage exceptionnelle comme forêt relique.

Par ailleurs, des faits d'occupation ou de planification ayant soit un lien avec la trame touristique ou l'occupation du sol en marge immédiate de la rivière Péribonka ont aussi été soulignés. On notera plus particulièrement:

- Le réseau des agglomérations qui structurent l'offre de services;
- Le site de la Pointe Taillon qui occupe une place centrale par la géographie et comme attracteur touristique dans la zone étudiée;
- La séquence des équipements récréatifs et touristiques, dont les plus importants sont le musée Louis-Hémon et le complexe touristique Maria-Chapdelaine, le centre de villégiature de l'Ile-du-Repos et la base de plein air de Sainte-Monique;
- Une séquence d'établissements de sciage, en périphérie immédiate de la rivière, à Sainte-Monique et à l'Ascension, une image industrielle renforcée par la présence d'une voie

routière dédiée au transport du bois à la suite de l'interruption du flottage et par la présence d'un dépôt d'écorce qui occupe un grand espace riverain;

- Des équipements de production d'énergie de la société Alcan à Sainte-Monique (Chute-à-la-Savane) et l'Ascension (Chute-du-Diable);
- Les secteurs de villégiature planifiés par la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est en marge de la rivière Péribonka, dans le cadre de son mandat de gestion des territoires publics intramunicipaux;
- Les lieux où l'on tient des festivals, porteurs de clientèle touristique.

Les principales infrastructures et équipements au soutien de l'industrie touristique sont aussi rehaussées sur la cartographie, soit les réseaux routier principal et secondaire, les réseaux principal et secondaire associés à la motoneige, de même que la véloroute des bleuets et les voies cyclables du parc de la Pointe-Taillon.

1.2.3 Arrière-pays forestier

Dans l'arrière-pays de la rivière Péribonka, le traitement de l'information se distingue nettement. La densité de l'occupation fait davantage place ici au milieu naturel, à ses accès, à son exploitation (forêt), de même qu'à l'identification des zones écologiquement sensibles (figure 3).

Les grands traits qui le caractérisent s'énoncent comme suit:

- Cours de la rivière

La rivière elle-même est influencée par la présence de réservoir jusqu'à mi-parcours dans la zone étudiée. Elle présente des zones d'ensablement importantes qui rendent la navigation difficile et requièrent un balisage éventuel, à défaut d'une excellente connaissance des détours qu'empruntent les zones d'ensablement. Compte tenu de son cours, où les vagues peuvent être relativement importantes, la navigation nécessite des embarcations de bon gabarit. Le



LÉGENDE

MILIEU NATUREL ET UTILISATION DE L'ESPACE

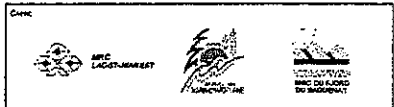
- Sol dénudé (coupe récente, bleuâtre)
- Forêt à dominance de feuillus
- Forêt à dominance de conifères
- Tourbière
- Chalets ou camps de chasse existants
- Outils
- Sites écologiquement sensibles

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

- Route principale
- Voie secondaire (canion léger tout-terrain, motoneige)
- Zec
- Droit de bagrage
- Jette

SENTIERS DE MOTONEIGE

- Sentier local
- Limite de couverture cartographique



TEXTE PRINCIPAL
Mise en valeur de la rivière Péribooka
Étude d'opportunité

TEXTE SUBORDONNÉ
ANALYSE DU MILIEU
FIGURE 3

	Date	Version			
	Décembre 1999				
Échelle proportionnelle: 1:50,000					
SOURCE: Cartes 1:25,000 - système de coordonnées UTM (NAD 83)					

corridor de la rivière est parfois assimilable à un fjord compte tenu de la topographie et des massifs de roc qui le surplombent.

- **Évolution de l'industrie forestière et lecture du paysage**

On peut y lire l'évolution de l'industrie forestière, par le jeu des peuplements et les traces manifestes d'exploitation forestière plus ou moins récente. La figure 2 montre bien, en effet des plages vert moyen et foncé qui permettent de distinguer les aires de feuillus et de conifères dominants, dans ce dernier cas concentrées dans la partie nord du territoire; les plages de teinte beige rosé qui délimitent des zones d'exploitation ancienne en régénération; et des plages roses où l'exploitation est récente ou en cours. On peut aussi y distinguer un certain nombre d'accès.

- **Zone riveraine**

La zone riveraine est généralement sous couvert forestier, les boisés s'avérant généralement régénérés suffisamment, lorsqu'ils ont fait l'objet de coupe, pour que l'encadrement forestier soit continu, alors qu'en maints endroits la sévérité de la topographie a fait en sorte que la forêt soit préservée de la coupe, un net avantage tant pour le paysage que le maintien de la diversité des habitats fauniques.

- **Présence de nombreux plans d'eau**

D'innombrables lacs et cours d'eau jalonnent le territoire. On y observe parfois des aires de villégiature forestière, tant en rive ouest (Rivière Alex), que dans le secteur de la Zec La Boîteuse en rive est. Les activités de chasse et pêche sont ici favorisées dès lors qu'une accessibilité est possible.

- **Villégiature riveraine et équipements de drave**

Quelques affectations de villégiature forestière ou camps de chasse et pêche ponctuent le littoral jusqu'au secteur des îles. Leur densité s'avère toutefois très faible, compte tenu sans doute du flottage qui avait cours sur la rivière jusqu'à récemment et qui en réduisait l'attrait. Il demeure aussi, en périphérie de la rivière, un réseau résiduel d'équipements, anciens sites de camps et jetées qui offrent un potentiel au niveau de l'accès au milieu et au niveau de l'interprétation.

- Un site archéologique important et une zone à potentiel

Un site archéologique majeur est identifié formellement à la confluence de la rivière Manouane. Il s'agit d'un site exceptionnel offrant une des plus belles plages de sable observée et fréquentée par les autochtones. Un autre secteur, celui de la Pointe-de-l'Appel, recèlerait aussi un potentiel archéologique.

- Corridor de transport d'énergie

Un grand corridor de ligne de transport d'énergie traverse le territoire à l'ouest de la rivière depuis Chute-des-Passes.

- Accessibilité

L'accès principal au milieu se situe résolument en rive ouest avec le chemin de la route des Passes. Cet accès offre, de façon générale, un éloignement de plusieurs kilomètres de la rivière. À titre d'indication, au niveau du lac Cruiser, la route des Passes Dangereuses est éloignée de plus de 8 kilomètres de la rive, alors qu'elle est éloignée d'environ 5 kilomètres au niveau du secteur des îles. On ne peut donc le décrire comme un accès rapproché à la rivière.

Les voies secondaires donnant accès aux parterres de coupe ne s'approchent guère de la rivière, ce qui a bien sûr contribué au maintien de sa quiétude, mais surtout le nombre et l'importance des plans d'eau desservis par la route ont exercé un attrait important sur la clientèle de chasseurs et pêcheurs.

En rive est, l'accessibilité est continue sur la plus grande section de la rivière. Elle est toutefois supportée d'abord par la présence d'un bac passeur à la Pointe-de-l'Appel. Au nord du lac Tchitogama, elle emprunte un réseau routier forestier ancien qui se veut le royaume du camion léger et des véhicules tous terrains en été, éventuellement de la motoneige en hiver. Ce réseau se situe immédiatement en marge de la rivière, de sorte qu'il donne accès à ses sites. Sur la rive est, la présence de la Zec la Boîteuse qui offre une bonne accessibilité et de grands plans d'eau combinée au flottage sur la Péribonka ont justifié certes la réduction de la pression de la villégiature sur la rivière.

- Projets hydroélectriques

L'hydroélectricité poursuit son affirmation au plan de la vocation du bassin de la rivière Péribonka. En effet, Hydro-Québec projette un détournement des eaux d'une partie du bassin de la rivière Manouane vers le bassin de la rivière Portneuf, à des fins de production d'énergie. On ne connaît pas encore les impacts d'une telle mesure. On sait toutefois qu'elle ne devrait pas influencer le niveau de la rivière dans sa partie sous contrôle (réservoirs). On peut croire que ce sera principalement la rivière Manouane qui s'en trouvera affectée. Il s'avérerait important d'assurer un suivi des études environnementales déposées par Hydro-Québec à cet égard. On sait que cette société s'est entendu avec les M.R.C. du Fjord-du-Saguenay et de Maria-Chapdelaine, en ce qui a trait aux redevances afférentes. On peut certes considérer que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et sa population sont des utilisateurs privilégiés du territoire et sont à cet égard susceptibles d'être affectés par le projet.

- Zones sensibles

Lors des opérations conduisant à la dépollution de la rivière, diverses zones sensibles ont été identifiées par les intervenants concernés, dont le ministère de l'Environnement. Ces zones correspondent en général à des embouchures de cours d'eau, de même qu'à des milieux littoraux présentant des herbiers sensibles ou à des îles où le potentiel faunique s'avérait manifeste.

La cartographie produite retient ces zones sensibles dans la mesure où, notamment, leur concentration dans le secteur des îles évoque bien comment la mise en valeur du territoire doit en être soucieuse.

1.2.4 Questions de droit

Les questions de droit réfèrent aux droits fonciers et hydrauliques et son exprimés aux figures 3 et 4.

- Aires sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (C.A.A.F.)

L'ensemble du territoire est sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, principalement consenti à la société Abitibi-Consolidated, le détenteur principal.

- Zones d'exploitation contrôlée

On retrouve deux zones d'exploitation contrôlées sur le territoire, l'une sur la rive est, la Zec de la Boîteuse qui occupe un territoire relativement limité, l'autre la Zec des Passes occupant un très vaste territoire sur la rive ouest.

- Droits de baignage

Les droits de baignage représentent la portion de l'espace où la société Alcan dispose de droits d'enneiement en fonction de son utilisation du bassin à des fins hydroélectriques. Il s'agit là d'une servitude. Cette même société dispose aussi de servitudes de droits de passage qui ne sont toutefois pas cartographiées, puisque sans enjeu réel ici, de même qu'elle possède des propriétés foncières.

- Terres publiques intramunicipales

Les terres publiques intramunicipales sont dorénavant sous délégation de gestion aux M.R.C. consentie par le ministère des Ressources naturelles. Leur délimitation a été réalisée ici dans la mesure où il s'agit d'un mode de tenure dont peut parfois bénéficier l'industrie touristique.

2. L'ARMATURE TOURISTIQUE DU SECTEUR NORD ET SA POSITION RÉGIONALE

2.1 SITUATION GÉNÉRALE

Le secteur nord se situe dans la partie la moins achalandée du circuit touristique du lac Saint-Jean, un circuit qui éprouve des difficultés à s'ouvrir à la clientèle de la boucle sud. Les difficultés éprouvées aux Grands-Jardins de Normandin, avec une fréquentation d'environ 30000 touristes seulement en 1999, malgré sa notoriété, illustrent bien cet état de fait. Pourtant, le site se localise à quelques kilomètres seulement du principal générateur d'achalandage touristique en région.

Le lac Saint-Jean, l'identificateur touristique, n'est plus visible à compter de Péribonka jusqu'à Saint-Félicien, ce qui semble réduire l'attrait des touristes à poursuivre leur route depuis Saint-Félicien vers le nord. En contrepartie, depuis Alma jusqu'à Péribonka, les paysages sont toujours agrémentés par des vues sur le lac Saint-Jean et ses affluents.

Au surplus, les équipements de support de la trame touristique, tels que la véloroute des bleuets ont composé ici avec de moindres investissements, de sorte que le circuit est toujours en voies partagées, aucune section n'étant en site propre. Au regard de cette clientèle, il faut sans doute compter sur la qualité exceptionnelle du réseau cyclable du parc de la Pointe-Taillon, une attraction en soi.

Ce parc de la Pointe-Taillon constitue certes la pierre angulaire de l'armature touristique du flanc nord du lac. Sa clientèle a particulièrement augmenté au cours des quelques dernières années, à la faveur de la mise en place d'un réseau cyclable de qualité à l'intérieur du parc, passant de 40 000 à 53 271 en 1998. On est donc loin du compte de la clientèle de la boucle sud. Dans un avenir prévisible, le parc demeure l'élément structurant de l'industrie touristique au nord et offre toujours un potentiel d'accroissement de sa clientèle. Les autres achalandeurs que sont le centre touristique Maria-Chapdelaine et l'Île-du-Repos génèrent des clientèles significatives, mais doivent bénéficier du soutien du milieu pour assurer leur survie (figure 2).

Le désenclavement de la boucle nord du lac Saint-Jean demeure toujours d'actualité malgré les efforts déployés ces 20 dernières années avec la mise en place notamment du centre touristique Maria-Chapdelaine et le développement du parc de la Pointe-Taillon.

2.2 LA RIVIÈRE PÉRIBONKA

La rivière Péribonka offre des profils divers au regard d'une intégration à la trame touristique. Depuis son embouchure jusqu'à la centrale de Chute-à-la savane, elle offre un paysage de grande qualité, bucolique, parfois exceptionnel, telles les vues sur l'extrémité de la Pointe-Taillon et les îles qu'on a depuis Péribonka. En amont de la centrale jusqu'à la scierie d'Uniforêt, le cours de la rivière est ponctué d'établissements, de sites ou d'infrastructures à caractère industriel.

La centrale de Chute-du-Diable, les scieries, un dépôt d'écorces et une route forestière réduisent l'intérêt du secteur au plan touristique. En amont, le territoire offre tout l'attrait de la nature et de la récréation extensive en milieu naturel, soit un paysage varié par la topographie parfois assimilable à celui d'un fjord, par la présence d'îles, de baies, d'affluents, par les combinaisons forestières et par la présence visible de la faune.

Il s'agit d'une grande rivière qu'on n'utilisera pas récréativement pour son caractère impétueux (descente de canot), mais plutôt pour un séjour relativement long à la conquête d'un grand espace peu accessible par route et où la rivière elle-même offre une percée dans le milieu.

Son intérêt doit être vu en comparaison des autres grandes rivières du lac Saint-Jean, la rivière Ashuapmushuan et les rivières Mistassini et Mistassibi qui offrent des potentiels différents parfois marqués par l'unicité (la Mistassibi Nord-Est pour la descente par exemple). Le bassin de la Péribonka se situe donc dans un milieu fortement compétitif pour son potentiel de tourisme associé à l'aventure.

3. ANALYSE DU PLAN DE L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIÈRE PÉRIBONKA ET DE SA PÉRIPHÉRIE

3.1 DOCUMENTS CONSIDÉRÉS

Cette étude d'opportunité est fondée, comme mentionné précédemment, sur un exercice de planification réalisé par l'association de développement touristique de la rivière Péribonka et de sa périphérie. Cet organisme dispose d'un conseil d'administration formé d'acteurs municipaux, de représentants de divers équipements touristiques du secteur et du milieu industriel. Un coordonnateur assure la mise en œuvre de ses actions.

Cet exercice est exprimé dans un document produit en édition limitée et intitulé: "Station touristique de la rivière Péribonka, projet du développement de l'industrie touristique du secteur Nord du Lac-St-Jean, 1999-2000-2001". Il est accompagné de deux plans produits par le Groupe Sigma qui l'expriment graphiquement.

Le plan de développement, dans sa substance même, retient une prise en main par le milieu du développement de son industrie touristique, une concertation des acteurs concernés, l'identification et la promotion d'un réseau fortement identifié à la partie nord du Lac-Saint-Jean, vise le développement d'activités quatre saisons et fait valoir très clairement ses objectifs de création d'emplois. Il s'agit certes là d'orientations auxquelles on ne saurait que souscrire. La formation même du Conseil d'administration semble porteuse de synergie.

Dans les paragraphes qui suivent, le plan de développement est analysé d'abord d'un point de vue général, puis en considérant ses visées, en les rattachant à une thématique qui lui est empruntée. Enfin, la structure de gestion qui est proposée y est abordée, dans la mesure où elle constitue elle-même une composante fondamentale de la planification.

À la suite de cet examen, l'opportunité du développement proposé fait l'objet des recommandations, comme c'est l'esprit du mandat confié.

3.2 ÉVALUATION GÉNÉRALE

Le document produit a été réalisé manifestement avec peu de moyens. Il emprunte de façon claire au plan de mise en valeur du parc de la Pointe-Taillon et de sa zone périphérique (Le groupe Leblond Tremblay Bouchard, 1993) et intègre les aménagements des diverses municipalités du territoire, pour viser leur consolidation ou leur intégration. Le plan s'avère peu développé en termes d'interventions formelles. En milieu municipalisé, il considère peu de nouveaux sites, la station touristique proposée et le secteur de la carrière Moreau constituant les principaux nouveaux sites.

La station touristique en cause y représente un concept ambigu, pouvant tout autant s'assimiler à l'ensemble des sites où des interventions sont planifiées qu'au équipements d'accueil et d'hébergement proposés à Ste-Monique.

3.2.1 Dispersion des actions

Le plan propose la mise en valeur d'un grand nombre de sites, sans qu'il ne dessine de hiérarchie formelle ni de priorisation concrète. Incidemment, c'est là une orientation même du dossier, comme en témoignent ses orientations qui visent à *"Mettre en valeur l'ensemble des sites et activités exploités et inexploités présentant un potentiel au niveau des industries récréotouristiques et culturelles dans notre secteur"* p 20. Le plan propose aussi de mettre "l'emphase sur la qualité des produits et services offerts ...p. 20. Il identifie 19 sites où des interventions sont prévues sous sa coordination, dont 12 en territoire municipalisé. Ces interventions se situent parfois à l'intérieur de zones fragiles au plan écologique. Par ailleurs, les clientèles visées sont tant la population régionale et québécoise que la clientèle internationale.

Or, si on excepte le développement d'une station touristique à Ste-Monique, le plan semble être essentiellement consolidateur dans le territoire municipalisé, alors qu'il propose une

séquence d'équipements en amont du lac Tchitogama, associés vraisemblablement au tourisme d'aventure, la planification y étant peu précisée.

Le projet vise des clientèles distinctes, associées au tourisme conventionnel et au tourisme d'aventure et impliquant des niveaux d'achalandage largement différents. Aucune analyse de marché ne soutient ses orientations.

Bref, la mise en œuvre de ce plan implique, d'une part, une dispersion des énergies et des investissements telle qu'on n'y présume pas de la nécessaire hiérarchisation qui devrait la guider, notamment en termes de polarisation, la station touristique se voulant ce pôle. Non seulement une telle dispersion suppose des ressources importantes de mise en œuvre, mais surtout au niveau de l'exploitation. Cette mise en œuvre n'offre pas d'équipements nouveaux et significatifs à l'égard de la clientèle internationale par exemple et surtout ne tient pas compte des zones, équipements, sites et activités touristiques concurrentes en région. On peut croire que les équipements touristiques existants et que la station touristique proposée se feraient les promoteurs de la mise en valeur de l'arrière-pays par le biais de la promotion de forfaits et l'organisation de circuits. Dans la zone au nord du lac Tchitogama, le plan ne justifie pas la séquence géographique des sites qu'il propose d'aménager.

Au surplus, les coûts d'exploitation du projet et l'implication du milieu à cet égard ne sont pas abordés dans le plan proposé. Or, on comprend qu'il s'agirait certes d'un héritage laissé au milieu par le projet.

3.2.2 Navigation

Dans la mesure où le plan préconise de faire du secteur une destination nautique, on y propose un balisage de la rivière, où la navigation est contrainte, on le sait, tant dans le secteur de l'embouchure qu'en amont du lac Tchitogama par d'importantes zones d'ensablement. On y retient que le potentiel de navigation peut être exercé sur quelque 125 kilomètres.

Or, ce n'est pas tant le nautisme ici qui tient lieu de potentiel, que la qualité exceptionnelle d'un milieu à découvrir, en particulier dans le secteur de l'embouchure jusqu'à Ste-Monique, où les îles et le parc offrent un contexte paysager particulièrement intéressant; sur le lac Tchitogama et en amont, la découverte d'un milieu naturel diversifié constitue davantage une motivation que le nautisme en soi.

Compte tenu de deux ordres de contraintes, à savoir la présence de nombreux sites fragiles et d'ensablement susceptibles d'affecter la navigation, le balisage de la rivière doit être envisagé. Il est d'ailleurs proposé dans l'étude, sans toutefois préciser la forme de balisage recherchée. Le cas échéant, il faudra considérer la faisabilité technique et économique d'un balisage de la rivière, en tenant compte de la mise en valeur nautique envisagée, de la section de la rivière concernée et en considérant la question de son exploitation. Par exemple, il pourrait s'avérer judicieux de considérer l'éventualité d'optimiser un balisage en rive supporté par une cartographie fournie aux usagers dans la partie amont de la rivière, dans le but de réduire les coûts d'exploitation de ce balisage. C'est là le processus utilisé par les navigateurs qui connaissent bien la rivière et dont on pourrait avantageusement tirer parti.

La navigation suppose une cohérence avec les orientations de protection des milieux fragiles poursuivies par l'Association. À ce titre, une navigation intense se veut peu compatible avec la vocation de la rivière, d'autant que le lac Saint-Jean se veut un espace compétiteur de premier plan et offrant somme toute relativement peu de contrainte. La vocation proprement nautique de la rivière est à mettre en cause.

Le lien proposé entre le parc et la rive ouest proposé déjà dans la planification du parc de la Pointe-Taillon et sa périphérie demeure d'actualité. On y reviendra dans la section suivante de l'étude.

3.2.3 Hébergement et accueil

La station touristique proposée constitue le fondement du plan au niveau de l'hébergement et de l'accueil touristique. Le site de l'île du Repos offre déjà ce type de produit. La mise en

place d'un nouvel hébergement touristique pourrait être de nature à favoriser la rétention de la clientèle touristique et la promotion de forfaits. On aurait intérêt toutefois à procéder à une étude de marché pour s'assurer de la viabilité du concept au plan de son exploitation. On peut croire que cet hébergement serait exploité en synergie avec les ressources existantes, notamment celles de l'Île du Repos. Or, les difficultés rencontrées au site de l'Île du Repos devraient certes être résorbées avant de songer à un nouvel offre d'hébergement.

3.2.4 Activités hivernales

Les activités hivernales sont proposées pour supporter une extension de la saison touristique. On y vise notamment la motoneige, la pêche blanche et la luge. Il importe de considérer dans ce créneau que l'offre régionale est relativement importante et que des espaces concurrentiels génèrent déjà une offre importante, notamment le massif du Mont-Valin pour la motoneige et la rivière Saguenay qui distribue une offre de pêche structurée qui s'étend de Ville de la Baie à Petit-Saguenay. L'arrière-pays de la Péribonka se revêt de paysages dignes de mention, mais il faut considérer que l'offre s'intègre à un marché compétitif. Dans ce créneau comme dans d'autres, le plan considère peu les espaces concurrentiels, de sorte que l'opportunité des actions proposées n'est pas justifiée par l'unicité relative du produit. Or, la justification d'une intervention pourrait être associée soit à un prolongement des activités touristiques dans le secteur, ou à l'unicité du produit offert.

3.2.5 Interventions réglementaires

Des interventions réglementaires sont proposées dans le plan, dans le but de protéger un corridor en marge des berges sur 165 mètres. On vise là sans doute une protection de l'encadrement visuel. Une telle protection, dans le cadre du schéma d'aménagement, se heurte aux questions de droit reliées aux Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, aux normes applicables aux terres publiques prévues par le Gouvernement (Guide des modalités d'intervention en milieu forestier). Incidemment, la progression de l'industrie forestière montre que dans l'état actuel de la technologie utilisée, les zones riveraines sont peu

exploitées en raison de la topographie contraignante, les territoires les plus au sud ne pouvant prétendre à un nouveau cycle de coupe avant plusieurs années. Avec une mise en valeur récréative de certains sites, la protection de ces sites peut être assurée par le guide des modalités d'intervention en milieu forestier qui prévoit des normes d'encadrement paysager. Au surplus, les entreprises concernées pourraient tenir compte d'une mise en valeur récréative dans leurs plans quinquennaux d'aménagement forestier.

En milieu municipalisé, il s'agit davantage de régir les interventions dans le paysage riverain que de déterminer un corridor exempt d'exploitation forestière. Les règlements d'urbanisme municipaux pourraient, en effet, prévoir des dispositions pertinentes pour préserver l'encadrement forestier de la zone riveraine, en y régissant les modes et superficies de coupe d'un seul tenant.

Toujours, en termes de réglementation municipale, le plan recommande l'adoption par la municipalité d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale de la station touristique. Bien sûr, ce peut être une action consentie par la municipalité. Toutefois, dans la mesure où l'organisme promoteur a plein contrôle sur son développement et présente des liens formels avec la municipalité, une bonne planification de la station visée peut facilement être réalisée sans un tel P.I.I.A..

3.2.6 Des thématiques particulières

Le plan prévoit des interventions dans le cadre de thématiques environnementales, la conservation, la mise en valeur de composantes naturelles, une thématique familiale qu'elle propose sur les îles de l'embouchure, une interprétation du patrimoine industriel et archéologique notamment, en fournissant toutefois peu de précisions quant à la teneur de ces interventions. Dans un esprit de transparence, il y aurait lieu de préciser les actions visées, les aménagements requis, de même que les actions en cause et les modalités d'exploitation.

3.2.7 Salles d'exposition

On propose que la station touristique inclut des salles d'exposition. De telles salles interpellent la fonction culturelle. Or, dans la zone périphérique de la rivière Péribonka, on retrouve déjà un équipement muséal, au centre touristique Maria-Chapdelaine, de même que le Centre d'interprétation de la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean à Alma. Or, il faut savoir les difficultés éprouvées par ce genre d'équipements, tant au niveau de la fréquentation que du financement, pour se convaincre qu'une duplication n'est pas souhaitable, d'autant que les orientations poursuivies visent nommément la complémentarité des activités plutôt que leur compétitivité.

3.2.8 Des portions de territoire ignorées

Il est étonnant que le plan d'actions considéré ne retienne pas les sites récréotouristiques localisés au voisinage de l'accueil du parc de la Pointe-Taillon sur le territoire de Saint-Henri-de-Taillon, de même que ceux de Delisle. Ces équipements méritent sans doute une consolidation et une promotion pour s'assurer d'optimiser les retombées touristiques sur le territoire de ces municipalités qui apportent une valeur ajoutée au circuit nord en le jalonnant et en diversifiant son produit. La synergie de ces équipements est porteuse de clientèle et de retombées ailleurs dans le secteur nord.

3.2.9 Signalisation touristique

Le plan évoque avec justesse la question de la signalisation touristique qui mérite d'emblée une intervention qui pourrait aller jusqu'à distinguer formellement la boucle nord du Lac-Saint-Jean.

3.3 ÉLÉMENTS DE GESTION ÉNONCÉS AU PLAN

Au regard de la structure et des orientations de gestion proposées, diverses composantes énoncées doivent être mises en perspective, à savoir le rôle dévolu aux municipalités, les rôles assumés par l'Association, son conseil d'administration et son coordonnateur.

3.3.1 Le rôle des municipalités

Dans son préambule, l'étude fait état d'une amélioration des processus de gestion *"pour permettre aux municipalités de mieux remplir leurs rôles de service touristique auprès de la population québécoise"* p.6. Or, une telle assertion constitue une certaine méprise du rôle des municipalités en matière touristique. En effet, les municipalités assument un rôle de gestionnaires du territoire et de certaines de ses infrastructures et n'ont pas de responsabilité au regard de l'industrie touristique. Généralement elles se situent comme un point d'appui de cette industrie, mais la gestion d'équipements fait souvent office davantage de contraintes financières et administratives aux municipalités.

Les municipalités malgré leur implication dans ce type de projet pour soutenir le développement et l'emploi, ne doivent certes pas être considérées comme ayant un rôle en la matière. C'est souvent plutôt un parcours obligé qu'elles empruntent pour sauver des équipements.

3.3.2 Des rôles à potentiel conflictuel

L'Association semble viser divers rôles qui pourraient s'avérer conflictuels, à savoir le développement d'une station touristique offrant un accueil touristique et des équipements d'hébergement, un rôle de concertation des intervenants et de promotion touristique, de même qu'un rôle de coordination de l'ensemble du plan de développement. Il pourrait y avoir, en effet, une situation de conflit potentiel entre le promoteur d'un projet localisé (la station

touristique proposée) et un organisme de concertation et de promotion d'un ensemble d'équipements et d'activités répartis dans la zone touristique concernée. À cet égard, il pourrait s'avérer approprié de distinguer clairement les missions de l'Association quant à la promotion touristique du secteur nord et comme gestionnaire d'un équipement particulier à Sainte-Monique, toujours dans un esprit de transparence au regard de l'ensemble des acteurs concernés.

En outre, le rôle du conseil d'administration et celui d'un coordonnateur, aussi président de ce conseil et consultant, dans la mise en œuvre du plan, laissent planer des situations de conflits éventuels susceptibles de miner la crédibilité de l'Association. Cette situation semble avoir été clarifiée récemment. Toutefois, le document produit par l'Association demeure inquiétant, lorsqu'il fait état des conditions essentielles à la réussite du développement de la station touristique. Il est utile de citer ici l'énoncé qui fonde ensuite les responsabilités qui en découlent:

"Pour assurer la réalisation de ce projet, apporter le suivi du programme de mise en œuvre et en garantir l'exécution, le consultant et concepteur de ce projet de Station touristique, M. Gilles Guay et son équipe, devront agir à titre de coordonnateurs, en collaboration avec l'Association qu'ils représentent, dans l'ensemble des interventions avancées concernant le développement de ce concept de développement de l'industrie touristique de la rivière Péribonka et de sa périphérie."p 51.

On concevra aisément qu'une telle assertion puisse s'avérer conflictuelle, lorsqu'on considère que les actions proposées au plan visent une série d'équipements situés à l'intérieur de diverses municipalités, que des actions semblent prévues à l'intérieur du parc de la Pointe-Taillon et que l'adhésion des partenaires à la coordination du groupe de monsieur Guay semble obligée.

On comprend mal la filiation entre le Conseil d'administration et le coordonnateur. Il est à tout le moins difficile de croire que les organismes subventionneurs puissent adhérer à une structure de gestion où la démocratie doit être assumée à ce point, compte tenu des deniers publics en jeu, tant au niveau de la mise en place des équipements que de leur exploitation.

Par ailleurs, la gestion de l'exploitation du couloir de la Péribonka devrait permettre la protection de l'environnement, donc un bon contrôle de la clientèle et de son action dans le meilleur plan proposé informe peu ou suscite question.

3.3.3 Objectifs de rentabilisation et de création d'emplois

Les visées de l'Association s'identifient à la "recherche d'autofinancement, la rentabilité, la stabilisation et la création d'emplois permanents" (p. 24), mais l'industrie touristique telle qu'elle se vit, n'implique pas nécessairement l'atteinte de ces paramètres, mais plutôt le support nécessaire des deniers publics, comme le révèlent incidemment les CAMO en exercice en région.

Enfin, la création d'emplois qui semble être un moteur de l'action proposée, au nombre d'environ 60, paraît importante, mais ne fait l'objet d'aucune démonstration.

3.4 OPPORTUNITÉ DU DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ

La question de l'opportunité du développement doit être confrontée à diverses perspectives qui présentent des enjeux distincts et qui permettront de nuancer le propos. En effet, il s'avère manifestement utile de distinguer:

- La mise en valeur récréotouristique de la partie municipalisée du territoire;
- Celle de l'arrière-pays de la rivière Péribonka;
- La structure de gestion proposée.

3.4.1 Mise en valeur du territoire municipalisé

La mise en valeur du territoire municipalisé fait manifestement consensus dans le milieu. On constatera d'ailleurs que, pour l'essentiel, la planification envisagée montre une parenté étroite avec celle produite en 1993 pour le compte de la Corporation du Parc de la Pointe-Taillon et de sa périphérie (Le groupe Leblond Tremblay Bouchard, 1993) et dont un plan synthèse est produit pour référence en annexe 1. Cette planification aura permis de favoriser une intégration du produit touristique dans un environnement compétitif, fragile, au marché et aux ressources financières limitées.

L'ajout d'équipements d'hébergement à Ste-Monique constitue en quelque sorte une actualisation de ce plan qui faisait valoir des concentrations à St-Henri-de-Taillon et à Delisle.

On peut certes considérer, en conséquence, que le consensus établi ne fasse pas de doute quant à l'opportunité de cette portion de la planification.

3.4.2 Mise en valeur de l'arrière-pays forestier

À l'intérieur de l'arrière-pays, le plan soumis par l'Association s'avère très peu développé, énonçant simplement une séquence de sites où des aménagements sont envisagés, sans toutefois indiquer l'orientation de cette mise en valeur. Certains sites devraient manifestement être aménagés avec précaution, dans la mesure où on y trouve des écosystèmes fragiles. La seule orientation mentionnée fait état d'un circuit nautique sur plusieurs dizaines de kilomètres et de circuits polyvalents (motoneige, tout-terrain...).

On ne peut certes statuer ici sur l'opportunité d'une mise en valeur dont les tenants sont aussi peu formalisés.

Il nous apparaît préliminairement que deux orientations peuvent être envisagées ici, l'une considérant cette partie de la rivière Péribonka en complémentarité des équipements situés

dans la zone. Cette complémentarité pourrait être formalisée par le biais de forfaits proposés à la clientèle touristique, associée à la récréation extensive en nature, d'une durée plus ou moins longue, au tourisme hivernal (motoneige) et aux activités de chasse et pêche, notamment. La clientèle pourrait y être variée. Dans ce contexte, il serait judicieux d'analyser comment la séquence des aménagements devrait être réalisée dans l'espace pour répondre aux activités planifiées, rythmant le parcours pour répondre à une chronologie de l'utilisation de la rivière.

Ces activités, et les équipements et aménagements associés devront s'intégrer à une nature parfois fragile (par exemple les herbiers), de même que pourvoir à la sécurité de leur clientèle, compte tenu d'une accessibilité terrestre peu affirmée et de la longueur des parcours éventuels.

Une seconde avenue pourrait considérer un produit original, par exemple des bateaux-maisons qui constitueraient un nouveau produit attracteur en soi. On conçoit que la mise en œuvre d'une telle activité devrait faire l'objet d'analyse. Évidemment, une mixité des approches pourrait être retenue.

La question du balisage de la rivière ne peut être débattue formellement sans que ne soit précisée l'orientation du développement. On peut considérer d'emblée toutefois que le nautisme pratiqué intensivement pourrait s'avérer incompatible avec la fragilité de certains écosystèmes, d'autant que cette offre est largement présente à l'intérieur d'espaces compétitifs.

3.4.3 Structure de gestion

La structure de gestion proposée où l'Association et son coordonnateur seraient maître-d'œuvre de la planification de l'ensemble du développement touristique du secteur nord suppose, tel que formulé, des conflits potentiels tels qu'ils affectent leur crédibilité de façon importante.

Sur cette dimension du plan, il faut considérer qu'une telle délégation de gestion ne serait pas opportune sous la forme proposée.

Qu'un organisme de concertation soit formé pour promouvoir le développement de la trame touristique, rien ne s'y oppose en principe. Cet organisme ne saurait cependant être un promoteur touristique en soi, devrait être crédible auprès d'organismes subventionneurs et laisser place à l'initiative des promoteurs. Certaines composantes de la planification pourraient lui être déléguées, la promotion et la signalisation touristiques par exemple.

4. RECOMMANDATIONS

Le plan de développement proposé devrait donc être enrichi significativement en ce qui a trait plus particulièrement à la mise en valeur du territoire non municipalisé et l'organisation de la gestion être revue en substance pour assurer sa recevabilité.

Plus précisément, cet enrichissement du plan pourrait s'inscrire dans les directions suivantes:

- Tel que retenu par les M.R.C., municipalités et autres gestionnaires du territoire concernés, retenir une mise en valeur extensive du territoire non municipalisé, axée sur des équipements légers et en identifier les modalités d'exploitation (responsabilité, sécurité, gestion et suivi de la clientèle...).
- Prévoir une structure de gestion articulée aux intérêts régionaux et locaux concernés et impliquant des représentants des gestionnaires de territoire concernés. Au besoin, favoriser plus d'un organisme avec des missions ciblées. Cette structure de gestion doit permettre de suivre l'exploitation du milieu afin de garantir la protection des ressources sensibles du milieu.
- Assurer une mise à jour du plan de développement touristique réalisé en 1993, en tenant compte des nouveaux équipements et des activités prévues au plan de l'Association.
- Au besoin, selon les options de développement préconisées, procéder aux analyses de marché pertinentes, selon les clientèles visées.
- De concert avec les gestionnaires du territoire, assurer la cohésion des aménagements projetés avec les schémas d'aménagement (territoires à protéger, affectations...), avec les plans généraux quinquennaux d'aménagement forestier, avec les plans d'urbanisme, de même qu'en tenant compte des états de droits fonciers et hydrauliques affectant le territoire.

Les enjeux régionaux associés à ces recommandations pourraient, le cas échéant, être assumés par les M.R.C. concernées, pour faire en sorte de baliser la mise en valeur du corridor de la rivière dans le respect des écotones sensibles et des enjeux régionaux de l'aménagement du territoire. On pourrait ainsi assumer une position régionale affirmée au soutien des promoteurs éventuels.

Jean-Yves Bouchard
urbaniste

ANNEXE 1

Plan de développement récréotouristique de la zone périphérique du parc de la Pointe-Taillon Organisation du développement



*Mise en valeur de la rivière Péribonka et de sa zone périphérique
Étude d'opportunité*

PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DE LA POINTE-TAILLON

carte 12

Organisation du développement

Aire de développement

- Générateur d'achalandage
- Zone de concentration de services et activités privilégiées
- Villégiature existante
- Villégiature projetée
- Projet récréotouristique périphérique

Équipement récréotouristique majeur

- Existant
- Projeté

Équipement récréotouristique mineur

- Existant
- Projeté

Circuit de randonnée

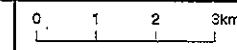
- Traversier
- Cyclable régional projeté
- Cyclable local existant
- Cyclable local projeté
- Motoneige trans-Québec (113) existant
- Motoneige local existant
- Motoneige local projeté

Axe routier principal

- Existant
- Projeté

conçu par: L. Tremblay
P. Lusinchi

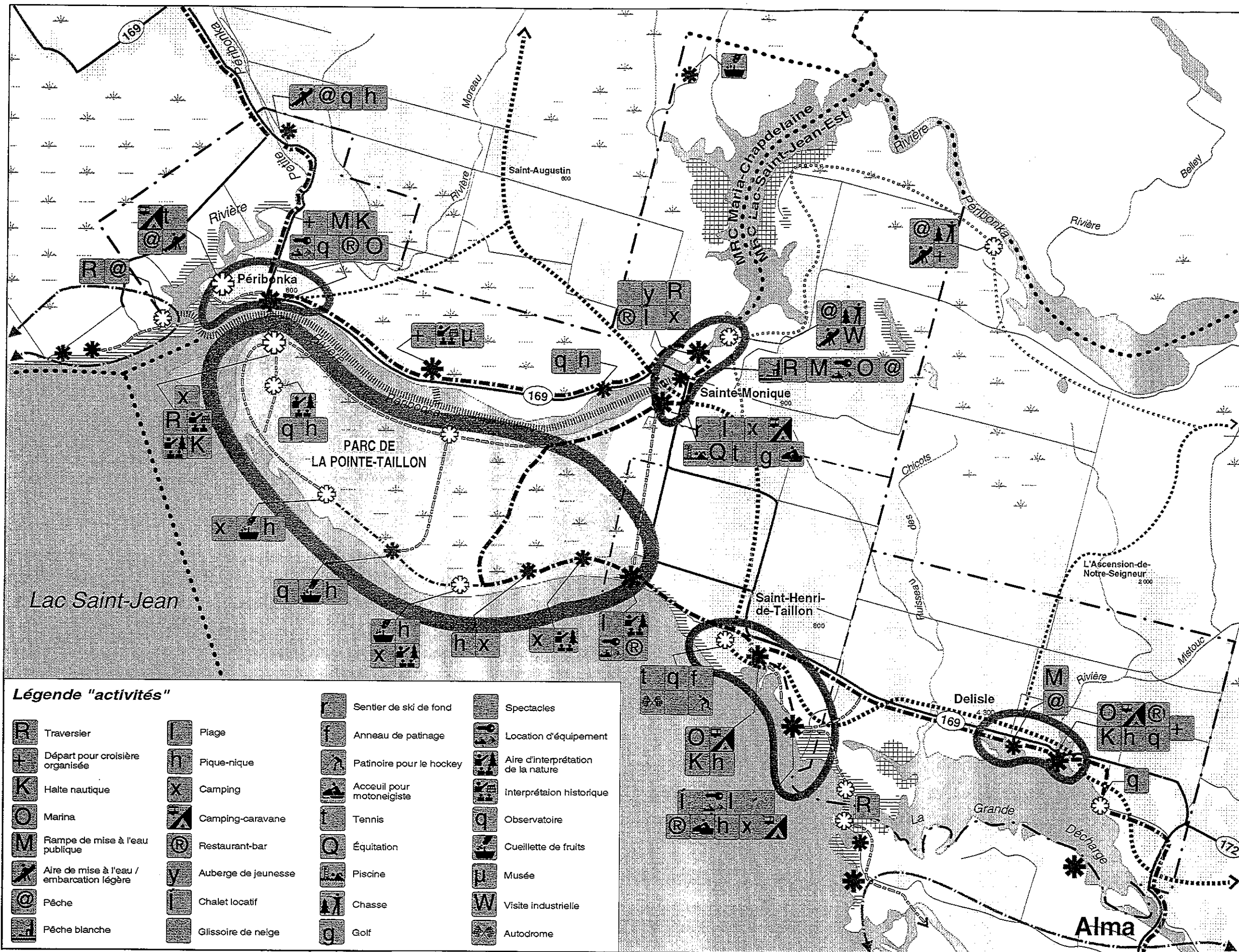
dessiné par: J. Blodeau



date: novembre 1992



LE GROUPE
Leblond
Tremblay
Bouchard



Légende "activités"

- | | | | |
|---|---------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Traversier | Plage | Sentier de ski de fond | Spectacles |
| Départ pour croisière organisée | Pique-nique | Anneau de patinage | Location d'équipement |
| Halte nautique | Camping | Patinoire pour le hockey | Aire d'interprétation de la nature |
| Marina | Camping-caravane | Accueil pour motoneigiste | Interprétation historique |
| Rampe de mise à l'eau publique | Restaurant-bar | Tennis | Observatoire |
| Aire de mise à l'eau / embarcation légère | Auberge de jeunesse | Équitation | Cueillette de fruits |
| Pêche | Chalet locatif | Piscine | Musée |
| Pêche blanche | Glissoire de neige | Chasse | Visite industrielle |
| | | Golf | Autodrome |